

Paris, le 2 avril 2024

## COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES  
REALISEES DU 25 AU 28 MARS 2024**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 25 au 28 mars 2024 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Marché (MIC Code)
REXEL	969500N6AVPA51648T62	25/03/2024	FR0010451203	33 000	25,144611	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	26/03/2024	FR0010451203	33 000	24,887807	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	27/03/2024	FR0010451203	33 000	25,060891	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	28/03/2024	FR0010451203	33 000	25,126522	XPAR
			<b>TOTAL</b>	<b>132 000</b>	<b>25,054958</b>	

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel [www.rexel.com](http://www.rexel.com) dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>